



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°50/2019**

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement**

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'organisation d'une animation par l'Atelier Créatif le samedi 30 novembre 2019 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures règlementant la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue du Presbytère, le samedi 30 novembre 2019, en raison de l'organisation de cette animation ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> : La circulation et le stationnement des véhicules en tous genres seront interdits dans la rue du Presbytère, le samedi 30 novembre 2019 entre 9 heures et 18 heures.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par la commune.

Article 3 : Dérogation est accordée aux véhicules de secours et de service d'ordre.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, DEPN (DirectionEspacesPublicsNaturels@strasbourg.eu)
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- Affichage en mairie

Fait à Eckwersheim, le 13 novembre 2019

Le Maire  
Michel LEOPOLD